

DEC201885INSIS

Décision portant renouvellement de Monsieur Fabien Pascal en qualité de chargé de mission institut (CMI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC190694INSIS du 22 mai 2019 portant nomination de Monsieur Fabien Pascal, chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes ;

Sur proposition du directeur de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Fabien Pascal, professeur des universités, est renouvelé dans ses fonctions de chargé de mission institut (CMI) auprès de l'institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022 pour 20% de son temps de travail.

Sa mission, rattachée au portefeuille du directeur adjoint scientifique en charge des thématiques micro et nano-technologies, micro et nano-systèmes, photonique, électronique, électromagnétisme, énergie électrique, a pour objet le suivi de l'électronique, des micro et nanotechnologies, la photonique et l'électromagnétisme.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

25.11.20

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science
Alain Schuh

